



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 06/03/2018

SLO

ID : 081-218102572-20180305-2018DEL6-DE

Date de la convocation  
27.02.2018

L'an deux mille dix huit et le cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL,

N° 18/6

**Absents** : Mr SOULA, procuration à Mr GUIRAUD  
Mme TAFELSKI procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
Mrs CROUZET, GRIMAL, PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI

**Secrétaire** : Mr GRIALOU.

Objet de la délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DU  
BUDGET DU SERVICE  
DES EAUX**

Le compte administratif 2017 du budget du service des eaux fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 426 865,50 €.

Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente ainsi :

Résultat de fonctionnement : + 426 865,50 €  
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 84 055,44 €  
Solde des restes à réaliser : - 117 358,71 €  
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 201 414,15 €

Adopté à l'unanimité

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

- Affectation du compte 1068 en investissement : + 201 414,15 €
- Report du résultat en section de fonctionnement :  
+ 225 451,35 € (426 865,50€ - 201 414,15 €)
- Report du résultat en section d'investissement : - 84 055,44 €

Vu le code général des collectivités,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au compte 1068 du budget du service des eaux 2018 pour un montant de + 201 414,15 €,
- le report du résultat de fonctionnement 2017 au compte 002 du budget du service des eaux 2018 pour un montant de + 225 451,35 €,
- le report du résultat d'investissement 2017 au compte 001 du budget du service des eaux 2018 pour un montant de - 84 055,44 €.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 6 mars 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

